

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Michèle CASADOUMECQ suppléante de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Henri GIMENEZ, Jean SARASOLA, Aimé SOUMET, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU

RAPPORT N° 6

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DES PATRIMOINES

M. GAILLAT rappelle que lors de la séance du 30 juin 2010, le Conseil Communautaire avait pris acte de l'avancement du futur Pays d'Art et d'Histoire et des différentes fonctions envisagées pour le CIAP.

Lors de cette séance, il avait été décidé de confier à Harmatan une prestation complémentaire comprenant la définition du programme fonctionnel, des aménagements d'exposition permanente, la définition des conditions économiques et l'élaboration du cahier des charges techniques pour la passation du marché de conception réalisation.

Cette étude avait fait l'objet d'une demande de subvention à la DRAC à hauteur de 30 000 €. Cette délibération était basée sur une estimation, et la DRAC nous demande de recalculer le montant précis de cette étude, à savoir : 64 830 € HT.

Le programme réalisé par Harmatan qui devait initialement être prêt fin septembre ne le sera finalement que fin octobre. Ce document constituera la base de la concertation qu'il convient d'engager avec les élus, les partenaires financiers, les territoires du Haut Béarn, les personnes ressources...

A ce titre, une plénière est envisagée pour le mois de novembre afin de faire le point global du contenu de l'opération CIAP (avec la présence d'Harmatan) et sur la démarche Pays d'Art et d'Histoire (investissement et fonctionnement) avant de lancer l'aménagement intérieur et la scénographie.

Celle-ci fera l'objet d'un marché conception/réalisation dans le cadre d'un appel d'offres restreint qui comprendra deux phases :

- 1^{ère} phase : sélection des candidats sur compétences références (4 équipes)
- 2^{ème} phase : remise de prestations (niveau Avant Projet Sommaire) sur la base du programme.

Compte tenu du léger retard de l'élaboration du programme et afin de ne pas perturber le planning général de l'opération, il convient de lancer la 1^{ère} phase de cette procédure vu qu'elle n'a pas de conséquences financières et n'engage pas la CCPO sur le fond.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le nouveau montant de la prestation confiée à Harmatan,
- **SOLLICITE** la DRAC à hauteur de 30 000 €
- **DECIDE** de lancer la 1^{ère} phase du marché conception-réalisation dans le cadre d'un appel d'offres restreint
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la 1^{ère} phase de l'appel d'offres restreint.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 octobre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT